

**OBJET : TARIFS NORDIQUES
RECIPROCITAIRES 2026-2027**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Résultat des votes :</u> Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Excusé :</u> Sébastien MASSIT <u>Pouvoirs :</u> Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
---	--

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts ;

CONSIDÉRANT la mise en place de la vente en avant-saison du 1^{er} octobre au 15 novembre 2026 par les instances nationales et départementales ;

CONSIDÉRANT les décisions prises par les instances nationales et départementales fixant pour l'ensemble des sites nordiques les tarifs des redevances réciprocaires à appliquer ;

CONSIDÉRANT les décisions prises par ces mêmes instances nationales et départementales d'augmenter les tarifs des Nordic Pass ;

CONSIDÉRANT que le partenariat mis en place, depuis de nombreuses années, entre les sites du Désert d'Entremont, de la Ruchère et du Domaine de Chamechaude permet de proposer aux pratiquants de ski de fond un Nordic Pass Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que les partenaires du Nordic Pass Chartreuse, en adéquation avec l'augmentation des tarifs des Nordic pass nationaux et départementaux, ont fait le choix d'augmenter les tarifs des Nordic Pass Chartreuse, afin de suivre les augmentations de charges ;

CONSIDÉRANT l'opportunité proposée par Savoie Nordic de faire bénéficier aux clients du site nordique du Désert d'Entremont d'offres promotionnelles des autres sites liées aux ventes de Pass Nationaux et départementaux ;

CONSIDÉRANT le poids financier que peuvent représenter ces préventes dans le Chiffre d'affaires de l'Espace nordique des Entremonts ;

Pour la saison 2026-2027, il est proposé les tarifs suivants :

	PRÉVENTES Du 1^{er} octobre au 15 novembre 2026		PLEIN TARIF		
	Enfants De 5 à 15 ans révolus	Adultes À partir de 16 ans	Bambin Inférieur à 5 ans	Enfants De 5 à 15 ans révolus	Adultes À partir de 16 ans
Nordic Pass National *	79 €	214 €	0 €	94 €	255 €
Nordic Pass Savoie **	62 €	149 €	0 €	76 €	176 €

* Valable sur l'ensemble des domaines nordiques adhérents à Nordic France - Liste des domaines disponible sur www.nordicfrance.fr.

** Valable sur les 14 domaines nordiques adhérents à Savoie Nordic : Arèches-Beaufort, Aussois Val Cenis Sardières, Bessans, Champagny-en-Vanoise, les Entremonts en Chartreuse, le Grand Coin, Les Karellis, Nâves, Peisey-Vallandry, Pralognan-la-Vanoise, Les Saisies, Savoie Grand Revard, Val Cenis Bramans, Valloire.

Spécificité Nordic Pass Savoie : Pour les personnes en situation de handicap, sous justificatif, la personne porteuse d'un handicap bénéficiera de 2 supports à son nom, dont un gratuit à destination de son accompagnant lors de ses sorties. Cette règle sera également mise en œuvre par Savoie Nordic pour les Nordic Pass 73 fournis aux comités et aux associations liées au handicap.

Concernant les offres promotionnelles liées aux Pass réciprocitaires Savoie et nationaux, il est proposé de vendre les articles suivants :

- L'offre snowfarming (neige d'avant saison) sur les Saisies à 25 € au lieu de 35€
- Les Pass hibou pour les nocturnes de Savoie Grand Revard à 13.50 € pour les Pass Savoie ou 9€ pour le national au lieu de 30 €

Ces ventes étant attachées au Pass Savoie et Départementaux, elles ne peuvent pas être contractualisée indépendamment. Ne pas les proposer pourrait être limitant pour nos clients. Cette option est uniquement valable sur la période de prévente du 1^{er} octobre au 15 novembre.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** les tarifs des redevances réciprocitaires, du service d'encodage des cartes et les modalités pour les personnes en situation de handicap.
- **AUTORISE** la vente et la reversion des offres promotionnelles, liées aux ventes de Pass Nationaux et départementaux, proposées par les autres sites nordiques ainsi que d'en valider les tarifs.

La Présidente

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture.

Le 1^{er} octobre 2026,

La secrétaire de séance, Florence LAURENDON.	La Présidente, Laurette BOTTA.
	